

Des actes et un engagement pour les droits de l'enfant !

Le 20 novembre doit être l'occasion de célébrer les droits de l'enfant. Ces droits sont pourtant illusoire pour beaucoup d'enfants vivant dans notre pays. Des droits pourtant consacrés depuis 29 ans par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) : droit à la santé, à l'éducation, aux loisirs, à la sécurité... droit tout simplement de vivre dans des conditions n'entravant pas leur développement.

Rappelons-nous qu'un enfant sur cinq évolue dans un contexte de pauvreté. Maintes fois dénoncée, cette réalité persistante réapparaît de manière récurrente dans le débat public. Cela n'empêche pas la pauvreté de progresser et d'affecter de plus en plus d'enfants. Pour la plupart d'entre eux, leur pauvreté porte atteinte à leurs droits fondamentaux, entrave la satisfaction de leurs besoins les plus essentiels et compromet leur bien-être.

Nous ne pouvons nous résoudre à la fatalité de la pauvreté, ni admettre qu'elle s'installe durablement. Le 17 octobre dernier, journée internationale du refus de la misère, les contours de la stratégie pauvreté ont été précisés. La CNAPE a salué la volonté politique de passer d'une logique curative à une logique préventive.

Par ailleurs, la CNAPE salue la remise du rapport au Président de la République par le Défenseur des droits et la Défenseure des enfants, à l'occasion de ce 20 novembre, consacré au moins de 6 ans. Elle relève notamment la place réservée à la prévention, levier essentiel pour lutter contre les inégalités, facteurs de vulnérabilités multiples.

Menée dans tous les moments et espaces de vie, la prévention doit devenir, selon la CNAPE, un objectif majeur et un ressort de toutes les politiques publiques qui concernent l'enfance et la jeunesse.

Cela passe par une attention bienveillante au quotidien, par un accompagnement prévenant dans l'accueil des plus petits, par l'action de la protection maternelle et infantile qu'il faut impérativement conforter, par une pédagogie positive et valorisante à l'école, par une alimentation de qualité, par des soins appropriés, par la sécurisation des conditions de vie, par l'aide assurée aux familles... Des évidences qui cependant dans la réalité ne le sont guère.

Enfin, la CNAPE réaffirme le droit à la protection pour chaque enfant. Un droit qu'il y a lieu de promouvoir et de défendre sans cesse, qui impose la vigilance à tous les niveaux de responsabilité, des parents aux pouvoirs publics, et qui implique toute la collectivité, sans exception. Il incombe à chacun de ne tolérer aucune entorse aux droits de l'enfant.

Afin que ces droits ne soient pas réduits à une date anniversaire ou à des réactions impulsives, voire d'affichage, il importe que soit pris par nos gouvernants, un engagement solennel à portée universelle pour garantir chaque jour et jusqu'au bout de sa vie d'enfant, le respect de tous ses droits.

CONTACT

**Marie-Charlotte
Lanniée**

Responsable de la
communication
01 45 83 07 00
mc.lanniee@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE reconnue d'utilité publique depuis 1982.